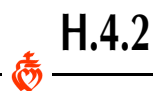


## H.4 TRANSPORTS

### *Services de transport à la demande*



#### **Bénéficiaires :**

Les communes ou groupements de communes qui souhaitent mettre en place un service de transport occasionnel adapté aux attentes de la population, en l'absence de ligne régulière d'autocar.

#### **Montant de l'aide :**

50 % du déficit d'exploitation, la collectivité organisatrice assurant une même couverture de ce déficit.

Cette aide peut être complétée par une subvention forfaitaire pour les actions de promotion de ce service.

s'adresser à :

LA DIRECTION DES ACTIONS DEPARTEMENTALES  
Service : Transports  
Tél. 02.51.34.48.43

